VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : W278/2014 (corr. M. S. De Boeck)

N/Réf.: AVL/KD/BXL2.764/s.567

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 38. *The Hotel*. Placement de 13 enseignes pour les nouvelles vitrines Prada. Demande de permis d'urbanisme - **Avis de la CRMS**.

En réponse à votre lettre du 05/03/2015, en référence, reçue le 10/03, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18/03/2015.

La demande concerne l'ancien hôtel Hilton, devenu *The Hotel*, situé dans la zone de protection du Palais d'Egmont et à proximité directe du parc d'Egmont classé. Elle vise à placer 13 enseignes sur le socle : 11 enseignes parallèles au rez-de-chaussée et 2 enseignes parallèles au premier étage.

La CRMS signale qu'elle a émis, en cette même séance du 18/03/2015, un avis défavorable sur la modification de la façade, notamment au placement d'un nouveau bardage (et de son éclairage) projeté en lamelles métalliques sur le premier étage du socle. Ce bardage constituerait le support d'une enseigne de grande taille, au message identique que les enseignes de la présente demande.

La Commission demande d'adapter le projet d'enseignes en fonction de son avis défavorable sur le bardage. Les enseignes doivent être limitées au rez-de-chaussée du commerce à proprement parler. En outre, elle préconise de diminuer le nombre d'enseignes projetées qu'elle juge excessif et, de toute évidence, de supprimer celles prévues entre les vitrines. Pour le reste, la CRMS demande que le RRU soit strictement respecté.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO M.-L. ROGGEMANS
Secrétaire Présidente

<u>Copies à</u>: B.D.U. – D.M.S.: Mme S. Valcke; B.D.U. - D.U.: Mme B. Annegarn;

 $M.\ G.\ Coomans\ de\ Brachène,\ \acute{e}chevin\ de\ l'Urbanisme\ et\ du\ Patrimoine\ (par\ mail)\ ;$ 

M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).